



/// TRANSPORT ///

PLAN SUR L'ACCESSIBILITÉ
Transport Bellemare International Inc.
Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)

2024

Transport Bellemare International, est heureux de travailler de concert avec le gouvernement fédéral afin d'offrir aux personnes ayant des limitations fonctionnelles des possibilités d'emplois ainsi qu'un milieu de travail motivant.

Croyant fermement en la responsabilité sociale d'une entreprise dans sa communauté, Transport Bellemare International tient à faire de l'inclusion une réalité invitante et pérenne. C'est dans cet esprit que nous abordons la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

INTRODUCTION AU PLAN D'ACCESSIBILITÉ

En 2019, le gouvernement fédéral sanctionne la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA) obligeant les entreprises sous juridiction fédérale à mettre en place un plan d'accessibilité dont l'objectif est de promouvoir l'embauche de personne ayant des limitations fonctionnelles ainsi qu'améliorer leur qualité de vie dans leur milieu de travail.

Afin de bien saisir les barrières qui peuvent freiner le désir d'une personne ayant des limitations fonctionnelles de postuler un emploi ou encore celles qui n'optimisent pas la qualité de vie dans le milieu de travail Transport Bellemare International a choisi de travailler avec BAIL-Mauricie, une organisation qui se dédie à favoriser l'intégration des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Les conclusions du rapport nous permettent de détailler le plan d'accessibilité sous 7 rubriques. Chaque rubrique inclut un descriptif de la rubrique, la (les) barrière(s) ainsi que la (les) action(s) à mettre en place.

NOUS VOULONS VOUS ENTENDRE

Nous accueillons vos commentaires ainsi que vos rétroactions en ce qui concerne notre plan d'actions sur l'accessibilité pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Nous nous engageons à vous répondre promptement.

Vous pouvez rejoindre le coordonnateur de la responsabilité sociale et environnementale :

Adresse courriel : conformite@groupebellemare.com

Formulaire pour les commentaires à même le site de Groupe Bellemare, <https://www.groupebellemare.com/>.

FORMATS SUBSTITUTS

À la demande, Transport Bellemare International s'engage à fournir dans des formats substituts les informations concernant le plan d'accessibilité ainsi que le plan de rétroaction. Vous pouvez utiliser les coordonnées ci-haut pour faire une demande.

RUBRIQUES VISÉS À L'ARTICLE 5 DE LA LOI CANADIENNE SUR L'ACCESSIBILITÉ (LCA)

EMPLOI

Cette rubrique a pour objectif d'assurer que les personnes ayant des limitations fonctionnelles aient les mêmes opportunités à l'embauche tout comme pour les promotions. Assurer l'accessibilité à des postes de travail adéquats ainsi que des conditions de travail équitables.

1

Barrière détectée :

Les offres d'emplois ne permettent pas de savoir que les postes de travail sont disponibles pour les gens ayant un handicap.

Mesure mise en place :

Nous incluons cette phrase dans nos gabarits : « ...nous valorisons l'inclusion. Nous encourageons les candidatures de personnes en situation de handicap. »

#2

Barrière détectée :

L'absence de connaissance de l'existence de la politique sur l'équité en matière d'emploi et les mesures d'adaptation.

Mesure mise en place :

Nous diffuserons un résumé de la politique sur l'équité en matière d'emploi sur le site Web de l'entreprise.

L'ENVIRONNEMENT BÂTI

Les bâtiments doivent être conçus et aménagés de manière à les rendre accessibles aux personnes ayant des limitations fonctionnelles.

1

Barrière détectée :

Il n'y a pas de stationnement pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles près de l'entrée principale

Mesure mise en place :

Aménager un stationnement réglementaire près de l'entrée principale avec signalisation adéquate

#2

Barrière détectée :

La toilette pour handicapé n'est pas tout à fait adéquate.

Mesure mise en place :

Nous allons installer des barres d'appui, distributeur de papier essuie-main et autres.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

Transport Bellemare International doit s'assurer que les produits et services numériques sont accessibles à tous, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Cela inclut le site web, les applications et toutes autres technologies numériques.

1

Barrière :

S'assurer que tous les achats de systèmes numériques ou d'applications aient les normes d'accessibilité pour que les personnes ayant des limitations fonctionnelles puissent les utiliser.

Mesure mise en place :

S'assurer que dans les critères de base d'un achat informatique l'accessibilité pour les personnes ayant de limitations fonctionnelles ait une priorité.

#2

Barrière détectée :

Le manque de connaissance des usagers des différentes options d'accessibilité existantes.

Mesure mise en place :

Dès l'embauche le personnel des ressources humaines informeront l'employé que les systèmes numériques offrent plusieurs options d'accessibilités et que le technicien TI pourra les installer ou les activer et l'informer du fonctionnement.

COMMUNICATION, AUTRE QUE LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Transport Bellemare International doit s'assurer que les technologies autres que les TIC soient accessibles à tous, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

1

Barrière détectée :

L'utilisation des modèles standards de communications est la règle générale. Il y a une méconnaissance d'autres modèles de communications pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Mesure mise en place :

Informer le personnel sur les autres options de communications.

Mesure mise en place :

Conscientiser le personnel aux ressources humaines ainsi qu'au marketing de tenir compte de l'importance que les communications ainsi que la documentation officielle soient accessibles et rédiger avec un langage simple et concis.

L'ACQUISITION DE BIENS, DE SERVICES ET D'INSTALLATIONS

Cette rubrique assure que les biens et services acquis par l'entreprise soient accessibles à tous, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles. À titre d'exemples, les équipements, les outils, les logiciels, les formations, le support aux clients, etc.

1

Barrière détectée :

Dans notre processus d'acquisition de biens, de services et d'installation nous ne tenons pas compte des besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Mesure mise en place :

Le personnel en charges des acquisitions seront informés afin de pouvoir comprendre et visualiser les besoins et en tenir compte lors d'achats.

LA CONCEPTION ET LA PRESTATION DE PROGRAMMES ET SERVICES

Transport Bellemare International se spécialise dans le transport de marchandises. À ce titre nous effectuons principalement affaire avec des entreprises. La conception ainsi que la prestation de programmes et de services ne sont pas des pratiques de l'entreprise. Cependant, cela n'empêche pas que pourrions devoir communiquer avec une personne ayant des limitations fonctionnelles.

1

Barrière détectée :

Utilisation de moyens de communications traditionnels peu ou pas adaptés lors de communications verbales ou écrites.

Mesure mise en place :

Informé le personnel sur les autres options de communications.

LE TRANSPORT

Transport Bellemare International transporte de la marchandise seulement et non des personnes. La *Loi canadienne sur l'accessibilité* concerne le transport de personnes, pour cette raison cette rubrique n'est pas en lien avec le plan d'accessibilité de Transport Bellemare International.

CONSULTATION

Dans le cadre de la mise en place de ce plan, nous avons travaillé avec Bail-Mauricie, un organisme qui s'affaire à intégrer les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Afin de perpétuer cette approche nous élaborerons d'autres méthodes de consultation afin d'établir un portrait plus précis des barrières ainsi que les actions à mettre en place.

CONCLUSION

Notre plan d'accessibilité est disponible en tout temps et à quiconque sur le site de Groupe Bellemare (<https://www.groupebellemare.com>).

Ce plan détaille l'état de la situation d'accessibilité ainsi que les actions mises en place. De plus, nous accueillons positivement tous les commentaires ainsi que les rétroactions en tant qu'éléments permettant d'améliorer en continue l'accessibilité.